



Province de Québec
Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska
MRC de Kamouraska

Le 16 novembre 2021

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 16 novembre 2021, de 19 h 30 à 19h25 en la salle communautaire de l'édifice municipal, au 122A Principale, Saint-André-de-Kamouraska.

Sont présents à cette séance :

Messieurs Gervais Darisse, maire
Alain Parent, conseiller
Benoît St-Jean, conseiller
Guy Lapointe, conseiller
Mesdames Josianne Sirois, conseillère
Ghislaine Chamberland, conseillère
Hélène Méthot, conseillère

Le quorum est atteint

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance

Le maire, M. Gervais Darisse, souhaite la bienvenue aux conseillers.
Madame Nathalie Blais fait fonction de secrétaire de la réunion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Josianne Sirois et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour en reportant l'adoption des points 18 et 19.

3. Suivi et adoption des procès-verbaux du 5 et 19 octobre 2021

2021.11.3.173

RÉSOLUTION

Le maire fait un résumé des procès-verbaux du 5 et 19 octobre 2021. Après que les membres du conseil municipal aient déclaré en avoir pris connaissance, l'adoption est proposée par M. Benoît St-Jean et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux tels que présentés.

4. Adoption des comptes au 31 octobre 2021

2021.11.4.174

RÉSOLUTION

ATTENDU la lecture de la liste des comptes :

Il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes au 31 octobre 2021

Voir la liste en date du 31 octobre 2021 au montant total de 116 632,14 \$.

5. Contrat de service avec Groupe conseil agricole de la Côte-du-Sud pour répondre aux demandes de la CPTAQ dans le dossier de la Risberme (document agronomique)

2021.11.5.175

RÉSOLUTION

ATTENDU la demande d'autorisation adressée à la CPTAQ dans le dossier de la Risberme effectué en 2017 ;

ATTENDU QUE le traitement de la demande est suspendu dans l'attente d'un rapport agronomique ;

EN CONSEQUENCE, Il est proposé par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accorde un contrat au Groupe conseil agricole de la Côte-du-Sud de La Pocatière pour un mandat de réalisation d'un document agronomique dans le dossier de risberme déjà construite au tarif horaire de 125 \$/heure pour environ 10 heures.

6. Annulation de la résolution 2021.10.16 .171

2021.11.6.176

RÉSOLUTION

ATTENDU que le conseil a adopté une résolution le 19 octobre 2021 et n'avait pas toutes les informations ;

EN CONSEQUENCE, Il est proposé par M. Benoît St-Jean et résolu à l'unanimité que le conseil annule la résolution 2021.10.16 .171.

7. Modification de la résolution 2021.08.6 .136 concernant la demande d'un conciliateur arbitre adressée au MAMH

2021.11.7.177.

RÉSOLUTION

ATTENDU la résolution 2021.08.6 .136 adoptée en août 2021 ;

ATTENDU QUE le conseil désire enlever le 3^e ATTENDU QUE de la résolution ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josianne Sirois
Et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la modification en enlevant le 3^e attendu et la retourne aux mêmes parties intéressées.

8. Soutien financier pour le DEP du village

2021.11.8.178

RÉSOLUTION

ATTENDU la demande financière du comité du DEP du village adressée à la municipalité ;

ATTENDU QUE le DEP du village a été mis en place il y a deux ans et demi et désire poursuivre la mission d'offrir un commerce de proximité à toute la population de Saint-André-de-Kamouraska ;

ATTENDU QUE le nouveau conseil d'administration demande de l'aide financière pour boucler l'année financière se terminant le 31 octobre 2021 ;

ATTENDU l'implication soutenue de plusieurs bénévoles dans ce projet et les retombées sociales de ce projet ;

ATTENDU QUE le comité (CA) a fourni l'état des résultats ainsi que le bilan provisoire au 31 août 2021 ;

ATTENDU que le Fonds des élus et éolien peut soutenir financièrement ce projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise un versement de 4 000 \$ au DEP du village à même le fonds des élus et éolien et invite le DEP du village à adopter un budget en

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

équilibre en considérant que l'aide financière accordée est une mesure de transition non récurrente.

9. Réaménagement du bureau municipal

2021.11.9.179

RÉSOLUTION

Monsieur Gervais Darisse, maire déclare son intérêt

ATTENDU le bail notarié signé le 16 novembre 1999 avec la Corporation Domaine Les Pèlerins ;

ATTENDU qu'un besoin se fait sentir au bureau municipal afin de créer un espace fermé pour le bureau de la direction générale et faire un réaménagement plus éclairé et plus confortable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal de Saint-André-de-Kamouraska :

- autorise la direction générale à faire une demande de spécialistes de la région pour des plans de réaménagement du bureau ;
- accepte de partager les coûts avec le propriétaire ;
- accepte que le travail soit fait en régie par le propriétaire et le locataire ;
- Accepte de défrayer les coûts pour l'achat d'ameublement de bureau, si nécessaire, comme le prévoyait le budget 2021.

10. Pérennisation de certaines pratiques technologiques acquises en période de pandémie

2021.11.10.180

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de la Covid-19 a permis de développer certaines pratiques technologiques au niveau des conseils et des comités municipaux, notamment la participation des élu(e)s par visioconférence ;

CONSIDÉRANT QU'après plus de 15 mois de pandémie, ces nouvelles pratiques technologiques sont maintenant bien intégrées aux conseils et comités municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la participation à distance des élu(e)s en déplacement, l'économie de temps, la sécurité par mauvais temps et la protection de l'environnement par la réduction des GES ;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de la COVID-19 est une opportunité de remettre en question certaines pratiques acquises avec le temps, dont la participation en présentiel uniquement des élu(e)s aux conseils et comités municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité :

De DEMANDER AU GOUVERNEMENT DU Québec de prendre les mesures nécessaires afin de modifier le Code municipal, la loi sur les cités et villes et les diverses lois municipales d'une manière à donner le pouvoir aux municipalités qui le souhaitent, de déterminer, par règlement ou par résolution ;

- Les modalités de participation à distance des élu(e)s aux conseils et comités des municipalités locales et des municipalités régionales de comté ;
- Les modalités d'enregistrement et de diffusion des séances du conseil

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

- De transmettre une copie de la présente résolution à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi qu'à Mme Marie-Ève Proulx, député de Côte-du-Sud.
- De transmettre une copie de la présente résolution à la FQM et à la MRC de Kamouraska.

11. Transmission par courrier électronique des avis aux élus prévus aux lois municipales

2021.11.11.181.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de la Covid-19 est une occasion de revoir certaines pratiques, notamment, l'utilisation de la technologie par les conseils municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'il est parfois prévu dans les lois municipales, telles que le Code municipal du Québec et la Loi sur les cités et villes que les avis aux membres du conseil soient transmis par la poste recommandée

CONSIDÉRANT QUE l'accès au courriel électronique est généralisé depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT QUE le courriel électronique pourrait, avec preuve de réception, remplacer la formalité de la poste recommandée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Méthot
Et résolu à l'unanimité

DE demander au gouvernement du Québec, qu'il prévoit une modification des lois municipales telle que le Code municipal du Québec et la Loi sur les cités et villes afin de permettre la transmission d'avis aux élus par courriel électronique avec preuve électronique de réception, comme option en plus de la poste recommandée;

DE transmettre une copie de la présente résolution à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi qu'à Mme Marie-Ève Proulx, député de Côte-du-Sud, à la FQM et à la MRC de Kamouraska.

12. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

2021.11.12.182.

RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Guy Lapointe et résolu à l'unanimité

QUE le conseil confirme le dépôt des déclarations pécuniaires des sept membres du conseil.

13. Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

2021.11.13.183

RÉSOLUTION

ATTENDU que le mandat des cinq membres du comité est expiré ;

ATTENDU l'intérêt de certains membres de poursuivre leur travail ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

QUE le conseil municipal de Saint-André-de-Kamouraska nomme pour un mandat de 2 ans Madame Anne-Marie Gagnon, Messieurs Jérôme Bouchard, Vincent Bélanger, Bruno Thiboutot et M. Benoit St-Jean comme représentant du conseil.

14. Demande de dérogation mineure/Pangea terres agricoles S.E.C au 258, rang 2 est

2021.11.14.184

RÉSOLUTION

ATTENDU la demande de dérogation mineure concernant deux marges de recul latérales gauche de l'étable sise au 258 Rang 2 Est non conforme au règlement de zonage. L'étable a une marge latérale gauche de 2,09 m Nord et une marge latérale de 3,46 m Sud, au lieu de 4 m selon le règlement de zonage Art. 5.4.2.2 dans les zones agricoles AA. »

ATTENDU QU'un plan préparé par un arpenteur est joint à la demande du plan. Il en ressort :

- que le chemin d'accès d'une largeur de 6 mètres est très long (environ 150 mètres avant la parcelle plus grande où se situe la maison) ;
- que seulement une partie de l'étable est près du chemin de façon dérogatoire ;
- que l'habitation est située à 32,27 m de la limite nord-ouest de la grande partie objet du morcellement, à part le chemin d'accès.

ATTENDU la recommandation du C.C.U. d'accorder la dérogation mineure demandée par PANGEA TERRES AGRICOLES S.E.C. pour ces raisons :

- La demande concerne le règlement de zonage ou de lotissement mais qu'elle n'est pas relative à l'usage et à la densité de l'occupation du sol ;
- La demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;
- L'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant ;
- La dérogation ne créerait de préjudice à personne parce que le propriétaire de la terre et de la partie qui serait l'objet du morcellement est le même. En cas de cession future de la partie morcelée, les acheteurs potentiels devront être mis au courant de la dérogation obtenue ;
- Que déplacer le chemin d'accès pour éviter une dérogation serait onéreux ;
- la demande est conforme à toutes les dispositions du règlement de construction et à celles des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une dérogation mineure ;

EN CONSEQUENCE, Il est proposé par Mme Josianne Sirois et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la dérogation mineure telle que recommandée par les membres du CCU.

15. Avis de motion #278 pour l'adoption du règlement #235 concernant le budget pour l'année financière 2022

278

AVIS DE MOTION

Un avis est donné par M. Guy Lapointe qu'à une séance subséquente un règlement #235 portant sur le budget d'opération et le budget triennal d'immobilisations pour l'année 2022 sera adopté

16. Remboursement du fonds de roulement de la municipalité

2021.11.16.185

RÉSOLUTION

ATTENDU QUE le Fonds de roulement de la municipalité a financé l'achat d'une camionnette en 2018 en utilisant le fonds de roulement;

ATTENDU QUE la municipalité dispose de 5 ans pour rembourser le fonds de roulement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Méthot
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise le remboursement du Fonds de roulement pour l'année 2021 pour un montant de 4 137 \$.

17. Programme d'aide à la voirie locale 2021

2021.11.17.186

RÉSOLUTION

ATTENDU l'aide financière de 10 000 \$ accordée dans une lettre du ministère des Transports du 7 juin 2021, pour l'amélioration du chemin Mississippi ;

ATTENDU QUE les dépenses pour les travaux dans le chemin Mississippi sont d'environ 60 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland
Et résolu à l'unanimité

DE compléter le formulaire de réclamation du ministère des Transports afin d'obtenir le remboursement du montant de 10 000 \$ pour le chemin Mississippi.

18. Ajustement du loyer du bureau municipal et de la salle communautaire pour 2022

Cette résolution est reportée à la séance de décembre 2021 pour plus d'informations

19. Autorisation d'embauche d'un responsable pour la saison de glace 2021-2022

Cette résolution est reportée à la séance de décembre 2021 pour plus d'informations.

20. Adoption du calendrier 2022 pour les séances ordinaires du conseil municipal

2021.11.20.187

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

Et résolu à l'unanimité

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022 ;

Les séances ordinaires débuteront à 19 h 30 le premier mardi de chaque mois, au lieu ordinaire des rencontres, soit au 122 rue Principale Saint-André-de-Kamouraska (Salle communautaire).

Mardi le 11-01-2022	Mardi le 05-07-2022
Mardi le 01-02-2022	Mardi le 02-08-2022
Mardi le 01-03-2022	Mardi le 06-09-2022
Mardi le 05-04-2022	Mardi le 04-10-2022
Mardi le 03-05-2022	Mardi le 01-11-2022
Mardi le 07-06-2022	Mardi le 06-12-2022

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la direction générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

21. Emploi d'été Canada 2022

2021.11.21.188

RÉSOLUTION

ATTENDU QUE les loisirs sont municipalisés depuis 2011 ;

ATTENDU QUE cette responsabilité est conforme aux orientations du Plan de développement de la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska ;

ATTENDU QUE le Comité de loisirs souhaite qu'un camp d'été soit organisé pour les jeunes à l'été 2022 ;

ATTENDU QUE les besoins d'animation requièrent l'embauche d'au moins trois personnes pendant une durée de huit semaines environ, ceci afin d'offrir un bon service à la collectivité ;

ATTENDU QUE l'embauche de jeunes dans ce secteur appuie les priorités locales contenues au Plan de développement et celles qui figurent au nombre des priorités locales retenues pour ce programme dans le comté de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup ;

ATTENDU QUE l'embauche d'étudiants leur permet d'acquérir une expérience axée sur leur carrière ou d'occuper un premier emploi et de leur procurer un revenu ;

ATTENDU QUE la municipalité est en mesure, en collaboration avec le Comité de loisirs, d'offrir une supervision et un encadrement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josianne Sirois
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité :

- Dépose une demande d'aide financière pour l'embauche de trois étudiants dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2022 de Ressources humaines et Développement des compétences Canada ;
- Autorise la direction générale à signer le formulaire de demande d'aide financière ;

22. Transfert d'un montant de 10 000 \$ au fonds « vidange des étangs »

2021.11.22.189

RÉSOLUTION

ATTENDU QU'un montant de 10 000 \$ était budgété en 2021 pour une provision pour la vidange des étangs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal transfère un montant de 10 000 \$ dans le fonds « vidange des étangs » (0241 501 445)

23. Avis de motion #279 pour abroger les règlements 28 et #95 concernant la rémunération des élus

279

AVIS DE MOTION

Un avis est donné par Mme Josianne Sirois qu'à une séance subséquente le Conseil municipal, adoptera un règlement #236 visant à déterminer la rémunération des élus et abroger les règlements #28 et #95.

24. Nomination de représentants de la municipalité sur divers comités

2021.11.24.190

RÉSOLUTION

De procéder aux nominations suivantes :

	Comités	Noms
1	Comité de développement :	Guy Lapointe
2	Comité de loisirs	Josianne Sirois
3	Comité de lutte contre les moustiques	Guy Lapointe
4	Comité de la Famille	Josianne Sirois
5	Comité Biblio	Ghislaine Chamberland
6	Comité du parc de la Madone	Guy Lapointe
7	Service sécurité incendie KamEst	Gervais Darisse

25. La grande semaine des tout-petits

2021.11.25.191

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE la grande semaine des tout-petits qui se déroule du 15 au 21 novembre 2021, représente l'occasion de communiquer et de susciter le dialogue sur l'état de bien-être et de développement des tout-petits, de mettre en lumière des initiatives locales, régionales et nationales qui soutiennent la petite enfance et de mobiliser l'ensemble de la société ;

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits est l'occasion de réfléchir à ce que nous pouvons réaliser collectivement pour que les enfants développent leur plein potentiel ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité détient une politique familiale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se joindre à ce mouvement et que les tout-petits du Québec représentent l'avenir de notre société et attendu que la Grande semaine constitue un contexte idéal pour mobiliser l'ensemble de la société à faire de la petite enfance une priorité québécoise ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Mme Hélène Méthot et résolu à l'unanimité

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

QUE la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska signifie son appui au mouvement, s'engage à soutenir le développement des enfants et à appuyer les familles de son territoire

26. Demande de contribution financière au FDMK Volet municipal activité locale

2021.11.26.192

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska a mis en place un Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) pour appuyer annuellement les municipalités à réaliser des activités citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité peut choisir une activité citoyenne qu'elle désire financer en partie par ce fonds;

CONSIDÉRANT QUE le montant attribué dans le cadre de ce fonds est de 1000 \$;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité s'engage à investir dans cette activité;

QUE la municipalité s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de la MRC de Kamouraska ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité;

QUE la municipalité s'engage à affecter le montant de 1 000 \$ provenant du FDMK en 2021 au paiement des dépenses engendrées par l'activité « *Spectacles Web à Saint-André-de-Kamouraska pour les Fêtes* »

27. Questions diverses

- M. le maire n'a pas d'information concernant les rencontres à la MRC
- M. Alain Parent explique l'étude hydraulique des risques résiduelles pour le secteur de la zone inondable de Saint-André-de-Kamouraska.

28. Correspondance

Voir liste en annexe

29. Centraide Bas-St-Laurent

2021.11.29.193

RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise un versement de 100\$ pour la Campagne annuelle de Centraide Bas-St-Laurent 2021.

30. École de musique Destroismaisons

2021.11.30.194

RÉSOLUTION

Il est proposé par Mme Josianne Sirois et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise un versement de 20\$ pour la cotisation annuelle de l'école Destroismaisons.

31. Unité Domrémy

2021.11.30.195

RÉSOLUTION

Il est proposé par Mme Hélène Méthot et résolu à l'unanimité

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

QUE le conseil municipal autorise un versement de 100\$ pour la commandite annuelle de l'Unité Domrémy.

32. Comité de travail kamouraskois des paniers de Noël/moisson kamouraska

2021.11.32.196

RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Guy Lapointe et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise un versement de 150\$ pour le Comité de travail kamouraskois des paniers de Noël.

33. Période de questions.

Aucune question n'est posée

ÉTAT DES DÉPENSES ET DES REVENUS

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la secrétaire-trésorière remet au Conseil un état des revenus et des dépenses ainsi que deux états comparatifs de l'exercice financier.

34. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Josianne Sirois que la séance soit levée à 21 h 25.

Maire

Secrétaire

Note :

« Je, Gervais Darisse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Gervais Darisse, maire

Correspondance :

1. Julie Martin / suite aux changements de numéros civiques
2. Sebka / Décision de la Commission municipale
3. MTQ/ réponse positive à la résolution 202.10.8.180 pour l'installation d'un passage de piétons en face du bureau de poste
4. MAMH/ réponse à la MRC de Kamouraska pour la modification du Schéma d'aménagement /non-conformité aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation (planification des espaces industrielles
5. Ministère de la sécurité publique/ouverture des centres d'urgence